FINANCEMENTS FORMATION

Salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant ou entreprise : plusieurs dispositifs peuvent financer tout ou partie d'une formation professionnelle.

Les principaux dispositifs de financement

1. Compte personnel de formation (CPF)

Pour les salariés, demandeurs d'emploi et travailleurs indépendants

Le CPF finance les formations éligibles, notamment certifiantes. Les droits peuvent être complétés par un employeur, France Travail ou un autre financeur. Pour les certifications du Répertoire spécifique (RS), les droits mobilisables sont plafonnés à 1 500 € en 2026, sauf exceptions (CléA, CléA numérique). Une participation obligatoire de 150 € s'applique, sauf exonération.
moncompteformation.gouv.fr

2. Plan de développement des compétences

Pour les entreprises et leurs salariés

L'employeur finance les formations destinées à développer les compétences de ses salariés ou à accompagner les évolutions professionnelles. Une prise en charge par l'OPCO est possible sous conditions.

3. Opérateurs de compétences (OPCO)

Pour les entreprises et les salariés

Les OPCO financent des formations, notamment pour les entreprises de moins de 50 salariés, selon les critères de leur branche. Certains proposent des abondements CPF directement accessibles aux salariés éligibles, sans intervention obligatoire de l'employeur. Renseignez-vous auprès de votre entreprise ou de votre OPCO.

4. France Travail

Pour les demandeurs d'emploi

L'Aide individuelle à la formation (AIF), les abondements CPF ou d'autres dispositifs publics peuvent financer une formation, sous réserve de validation.
francetravail.fr

5. Aides régionales

Pour les demandeurs d'emploi, salariés ou entreprises selon les dispositifs

Les Régions financent certaines formations ou proposent des aides complémentaires, notamment dans les secteurs prioritaires et les métiers en tension. Les conditions varient selon les territoires.

6. Fonds d'assurance formation (FAF)

Pour les travailleurs indépendants

Une prise en charge est possible auprès du fonds compétent (FIF PL, AGEFICE, FAFCEA...), selon l'activité et les critères applicables.

Les financements complémentaires et spécifiques

7. Projet de transition professionnelle (Transitions Pro)

Pour les salariés en reconversion

Le PTP peut financer une formation certifiante pour changer de métier, avec maintien possible de la rémunération, sous conditions. transitionspro.fr

8. Période de reconversion

Pour les entreprises et leurs salariés

Depuis février 2026, ce dispositif accompagne les changements de métier, dans l'entreprise ou auprès d'un autre employeur, avec une prise en charge possible par l'OPCO. travail-emploi.gouv.fr

9. Agefiph

Pour les personnes en situation de handicap et les employeurs

L'Agefiph propose des aides pour faciliter l'accès à la formation et financer les aménagements nécessaires à la compensation du handicap, sous conditions. agefiph.fr

10. Compte professionnel de prévention (C2P)

Pour les salariés concernés par certains facteurs de risques professionnels

Les points acquis peuvent financer une formation ou une reconversion vers un emploi moins exposé. compteprofessionnelprevention.fr/

11. Compte d'engagement citoyen (CEC)

Pour les bénévoles et volontaires éligibles

Certaines activités bénévoles ou volontaires ouvrent des droits complémentaires à la formation, sous conditions.
service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34030

12. Fonds social européen plus (FSE+)

Pour les entreprises, salariés et publics bénéficiaires de projets cofinancés

Le FSE+ soutient la formation, l'emploi, l'inclusion et le développement des compétences, notamment via des programmes portés par des OPCO, collectivités ou organismes partenaires.
fse.gouv.fr/programmes-nationaux/le-programme-national-fse

Besoin d'aide pour identifier un financement ?

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Service gratuit, personnalisé et confidentiel pour tous les actifs, permettant de définir son projet, d'identifier les aides disponibles et de préparer son financement. mon-cep.org

Cap emploi

Accompagne les personnes en situation de handicap et les employeurs dans leurs projets d'emploi, de maintien dans l'emploi et de formation, notamment pour identifier les financements adaptés. capemploi.info

Les financements sont soumis à des conditions d'éligibilité, aux règles des organismes financeurs et aux budgets disponibles.

Informations indicatives – octobre 2026.